

MAIRIE DE BUELLAS
DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
D2025 04 07 060d

Nombre de conseillers :

En exercice 16

Présents 9

Pouvoirs 4

Votants 13

L'an deux mil vingt-cinq, le sept du mois d'avril à 20h00, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire à la salle annexe de la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel CHANEL, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 31 mars 2025

Présents : MM Yves GALIEGUE Guy TAVERNIER Patrice REVOL Nathalie AZNAR Christine DUCHOSAL Josette BALFIN Brigitte LAVIROTTE Stéphane GEORGE Justine JAMBON

Pouvoirs : Rémi BOZONNET à Yves GALIEGUE, Rémi VASSEUR à Josette BALFIN, Amélie RAPHAEL à Justine JAMBON, Séverine RODET à Guy TAVERNIER

Absents et excusés : Michel CHANEL Lydia LEO Ludivine GONNET

Secrétaire de séance : Justine JAMBON

OBJET : Vote des budgets primitifs 2025

VU les articles L.2312-2 et L.2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération D20220725001 relative au passage à la M57,

Madame Nathalie AZNAR présente le budget primitif 2025 proposé par la commission finances à l'assemblée.

Budget principal :

INVESTISSEMENT :

Dépenses : 948 890, 00

Recettes : 948 890, 00

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 1 944 500, 00

Recettes : 1 944 500, 00

Reste à réaliser 2024 : néant

Budget locaux commerciaux

INVESTISSEMENT :

Dépenses : 41 500

Recettes : 41 500

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 55 000, 00

Recettes : 55 000, 00

Reste à réaliser 2024 : néant

Budget transition énergétique

INVESTISSEMENT :

Dépenses : 335 350, 00

Recettes : 335 350, 00

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 243 550, 00

Recettes : 243 550, 00

Reste à réaliser 2024 : néant

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les propositions présentées pour les budgets primitifs de l'ensemble des budgets 2025.

Certifiée conforme aux écritures

Au registre sont les signatures

A Buellas, le 07 avril 2025

Yves GALIEGUE - 1^{er} adjoint

COMMUNE DE BUELLAS

DEPARTEMENT DE L'AIN

**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU
BUDGET PRIMITIF 2025**

Sommaire :

I. Le cadre général du budget

II. La section de fonctionnement

III. La section d'investissement

IV. La dette

V. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

I. Contexte

L'exercice budgétaire 2025 est marqué par un contexte particulier.

En effet, le Gouvernement a été contraint de présenter sa démission suite au dépôt de la motion de censure dans le cadre de l'adoption de la Loi de Finances de la sécurité sociale. Pour permettre la continuité de l'action publique, une Loi spéciale a été adoptée début 2025.

C'est donc au terme d'une procédure inédite que la loi numéro 2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025 a été publiée au Journal Officiel.

II. Cadre général du budget

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune. Elle est disponible sur le site internet de la Commune de BUELLAS.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025.

Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent la date limite de vote. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2025 a été voté le 07 avril 2025 par le Conseil Municipal.

Il n'y a pas d'obligation pour une commune de cette strate mais un plan pluriannuel a été établi par la commission en charge des finances. Ces échanges ont permis à chaque conseiller de mieux appréhender l'ensemble des chiffres et enjeux du budget communal.

Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de réaliser les dépenses d'investissement tout particulièrement en faveur de la transition énergétique, la petite enfance et la sécurité.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes, incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune et de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

III. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Le budget 2025 prend en compte une stabilité des dotations de l'Etat.

Les dépenses et les recettes totales de fonctionnement 2025 représentent 1 944 500, 00 €.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées des indemnités des élus locaux, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer. Elles ont été calculées sur la base des charges 2024 en tenant compte des charges supplémentaires éventuelles et de l'inflation notamment sur les tarifs du gaz.

Les charges de personnel représentent 30% des dépenses totales de fonctionnement.

Les évolutions de ces dépenses sont dues : aux évolutions de carrières des agents de la collectivité ainsi qu'aux éventuelles embauches de personnel compte tenu de l'accroissement d'activité notamment au service périscolaire.

Les effectifs de la commune sont répartis comme suit :

1°) Emplois permanents à temps complet catégorie C

SERVICE ADMINISTRATIF

- 1 adjoint administratif Territorial,
- 1 adjoint administratif Territorial principal de 2^{ème} classe,
- 1 adjoint administratif Territorial,

SERVICE TECHNIQUE

- 1 agent de maîtrise territorial principal, ouvrier polyvalent
- 2 adjoints techniques territoriaux, ouvriers polyvalents
- 2 ATSEM principales de 1^{ère} classe

2°) Emplois permanents à temps non complet catégorie C

SERVICE ANIMATION

- 1 adjoint d'animation territorial principal 1^{ère} classe 31H30/sem.

SERVICE TECHNIQUE

- 1 adjoint technique territorial, 32H00/sem.
- 1 adjoint technique territorial principal 1^{ère} classe, 31H00/sem.
- 1 adjoint technique territorial, 31H00/sem.
- 1 adjoint technique territorial, 28H00/sem.

3°) Emplois saisonniers

- 1 adjoint des services techniques saisonniers (juin à septembre), 20H00/sem.
- 1 adjoint des services administratifs saisonnier (juin à septembre) 20H00/sem.

4° Contractuels

SERVICE TECHNIQUE

- Un adjoint technique territorial, ouvrier polyvalent, CDD 08H00/sem.
- Un adjoint technique territorial, ouvrier polyvalent, CDD 12H00/sem.
- Un adjoint technique territorial, ouvrier polyvalent, CDD, 15H00/sem.
- 1 adjoint technique territorial, CDD 08H00/sem.
- 1 adjoint technique territorial, CDD 24H00/sem.

COMMUNE DE BUELLAS – BUDGET PRINCIPAL 2025 – NOTE DE PRESENTATION

L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, centres de loisirs, locations diverses...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement des communes ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'Etat en constante diminution.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux
- Les dotations versées par l'Etat
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population.

b) Les principales dépenses et recettes de la section du budget 2025:

Elles regroupent les charges courantes, les charges de personnel, le remboursement des emprunts et les dotations aux amortissements.

c) La fiscalité

La recette communale est le produit des bases par les taux.

Les taux des impôts locaux en 2025 sans augmentation vis-à-vis de 2024.

Concernant les ménages :

- ✓ Taxe foncière sur le bât : 31.88 %
- ✓ Taxe foncière sur le non bâti : 41,61%
- ✓ Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 14,16 %

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 899 581 €.

d) Les dotations de l'État.

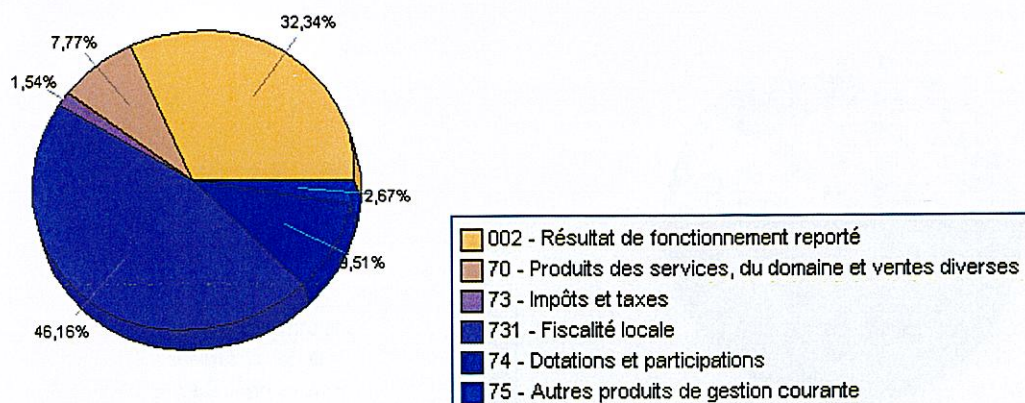
Les dotations attendues de l'État s'élèveront environ à 162 862 €. La dotation globale de fonctionnement devrait être stable pour l'année 2025.

Quelques rappels ci-dessous :

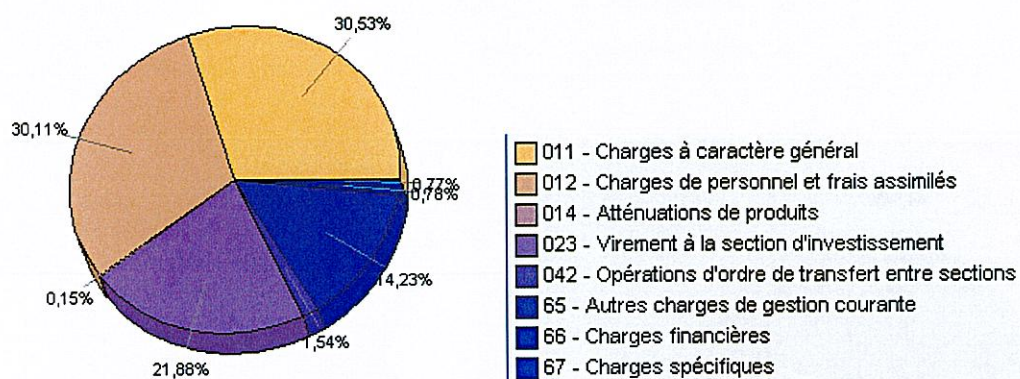
Le choix d'une dérogation aux rythmes scolaires sur 4 jours au lieu des 4.5 jours ne nous permet pas d'accéder aux aides du fond de soutien au développement des activités périscolaires (FSDAP).

Nous devons nous préparer au Compte Financier Unique (obligatoire au 1^{er} janvier 2026) qui donnera une meilleure lisibilité aux comptes publics.

Recettes de fonctionnement :



Dépenses de fonctionnement :



IV. La section d'investissement

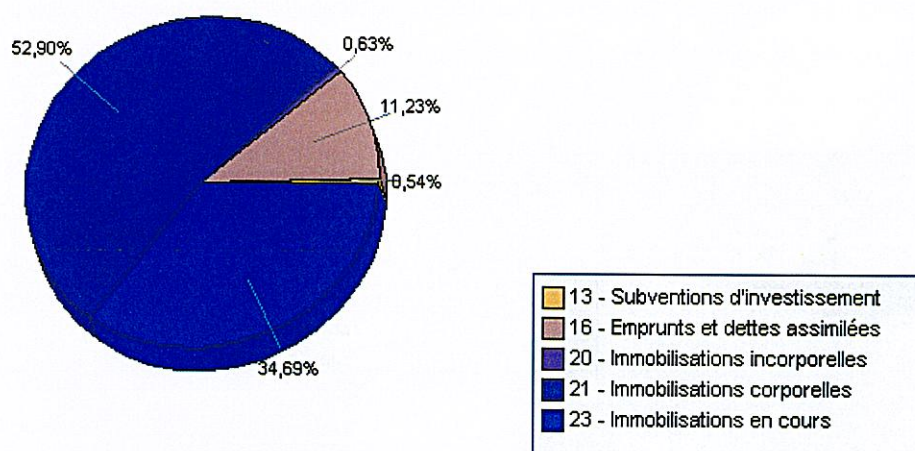
a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets du village à moyen ou long terme.

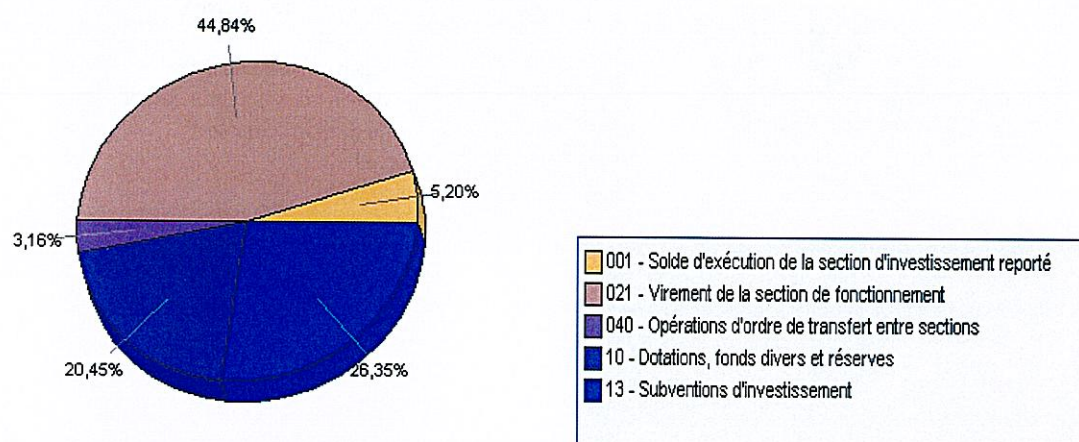
Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Les dépenses et les recettes totales de fonctionnement 2025 représentent 948 890, 00 €.

Dépenses d'investissement



Recettes d'investissement



Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule etc.

Le budget d'investissement de la commune regroupe quant à lui :

- ✓ En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes (entretien), soit sur des structures en cours de création. Un programme conséquent de voirie est inscrit au budget 2024. Il concerne principalement des travaux de mise en sécurité concrétisés par l'aménagement de ralentisseurs. Le budget 2024 marque la poursuite des investissements du nouveau mandat. L'équipe municipale s'est engagée tout particulièrement en faveur de la transition écologique et la petite enfance.
- ✓ En recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les

COMMUNE DE BUELLAS – BUDGET PRINCIPAL 2025 – NOTE DE PRESENTATION

subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple, à la rénovation énergétique des bâtiments publics...).

- b) Les principaux projets de l'année 2025 qui pourraient être abordés sont les suivants

OBJET
<i>Travaux de voirie et de cheminement doux sur divers voies de la commune</i>

V. État de la DETTE

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2025	121 015,49 €	15 041,43 €	105 974,06 €	0,00 €	0,00 €	673 415,44 €

VI. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

a) Recettes et dépenses de fonctionnement : **1 944 500, 00 Euros**

Recettes et dépenses d'investissement : 948 890, 00 Euros

- b) État de la dette

Le capital restant dû 673 415, 44 € soit : 371 €/hab.

Fait à BUELLAS, le 07 avril 2025

Le Maire,
Michel CHANEL

COMMUNE DE BUELLAS

DEPARTEMENT DE L'AIN

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2025 BUDGET ANNEXE LOCAUX COMMERCIAUX

Sommaire :

I. Le cadre général du budget

II. La section de fonctionnement

III. La section d'investissement

IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

I. Le cadre général du budget

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune. Elle est disponible sur le site internet de la Commune de BUELLAS.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025.

Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent la date limite de vote. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2025 a été voté le 07 avril 2025 par le Conseil Municipal.

Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt à un niveau de remboursement d'égal (poids vis-à-vis des ressources).
- de mobiliser des subventions auprès du Conseil Départemental et de la Région chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes, ou section de fonctionnement, et de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent.

Pour notre commune :

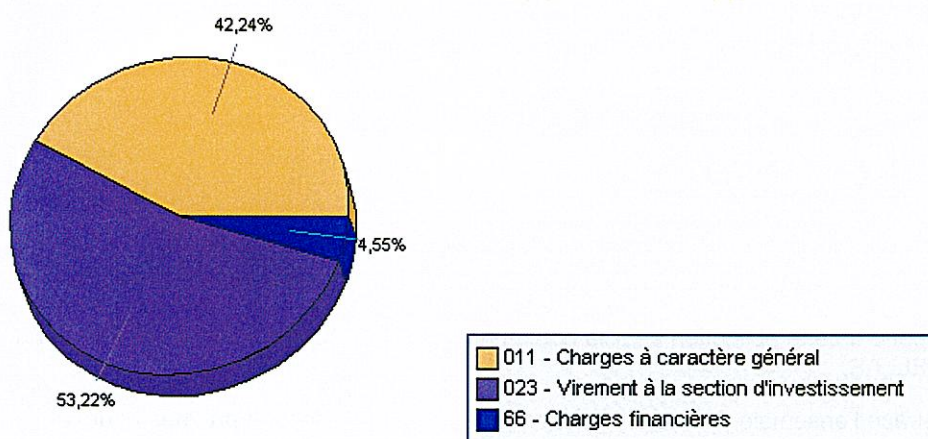
Les recettes de fonctionnement du budget annexe Locaux Commerciaux correspondent aux sommes encaissées au titre de la location de biens immobiliers appartenant à la commune.

Les recettes totales de fonctionnement 2025 représentent 55 000 **Euros**.

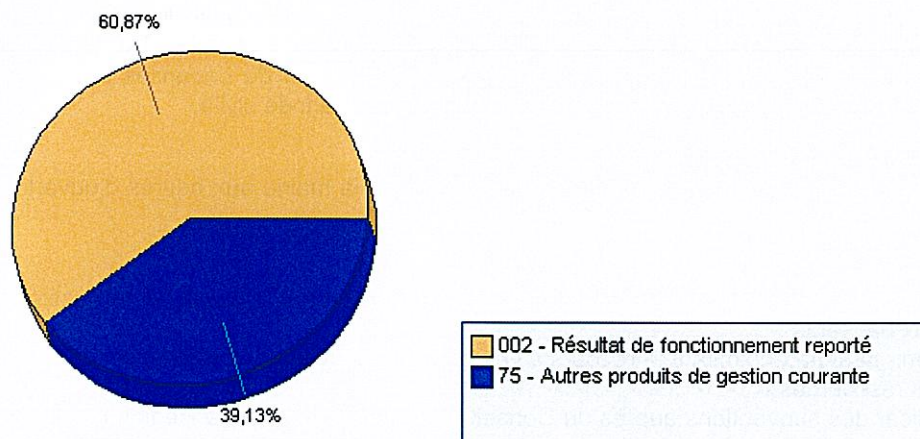
Les dépenses de fonctionnement sont constituées des charges à caractères général comprenant les frais d'entretiens courant des bâtiments, les frais d'assurances, la taxe foncière.

Les dépenses de fonctionnement 2025 représentent **55 000 euros**.

Dépenses de fonctionnement :



Recettes de Fonctionnement :



III. La section d'investissement

Le budget investissement représente 41 500 euros.

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme.

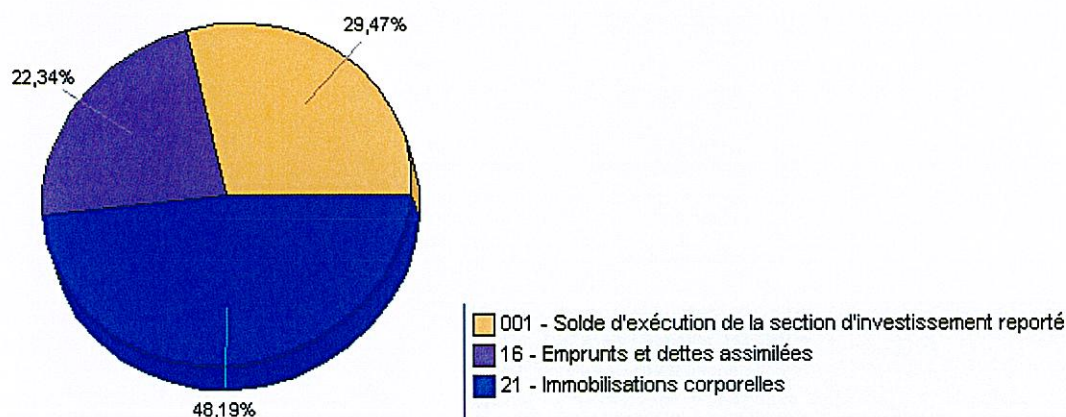
Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule etc.

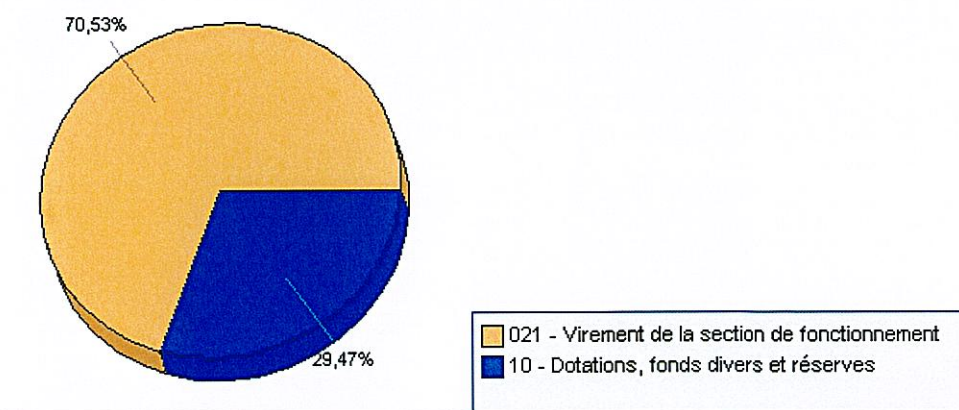
Le budget d'investissement de la commune regroupe quant à lui :

- ✓ En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes (entretien), soit sur des structures en cours de création.
- ✓ En recettes : Il s'agit uniquement des opérations d'ordre entre les sections.

Dépenses d'investissement :



Recettes d'investissement :



Etat de la dette :

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2025	11 465,25 €	2 326,62 €	9 138,63 €	0,00 €	0,00 €	132 194,18 €

IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

a) Recettes et dépenses de fonctionnement :	55 000 €
Recettes et dépenses d'investissement :	41 500 €

Fait à BUELLAS, le 07 avril 2025

Le Maire,
Michel CHANEL

COMMUNE DE BUELLAS

DEPARTEMENT DE L'AIN

**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU
BUDGET PRIMITIF 2025
BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAIQUES**

Sommaire :

I. Le cadre général du budget

II. La section de fonctionnement

III. La section d'investissement

IV. La dette

V. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

I. Le cadre général du budget

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune. Elle est disponible sur le site internet de la Commune de BUELLAS.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025.

Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours après la date limite de vote. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2025 a été voté le 07 avril 2025 par le Conseil Municipal.

Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt à un niveau de remboursement d'égal (poids vis-à-vis des ressources).
- de mobiliser des subventions auprès du Conseil Départemental et de la Région chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes, ou section de fonctionnement, et de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet d'assurer l'entretien des panneaux photovoltaïques et de payer les charges relatives aux installations.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent.

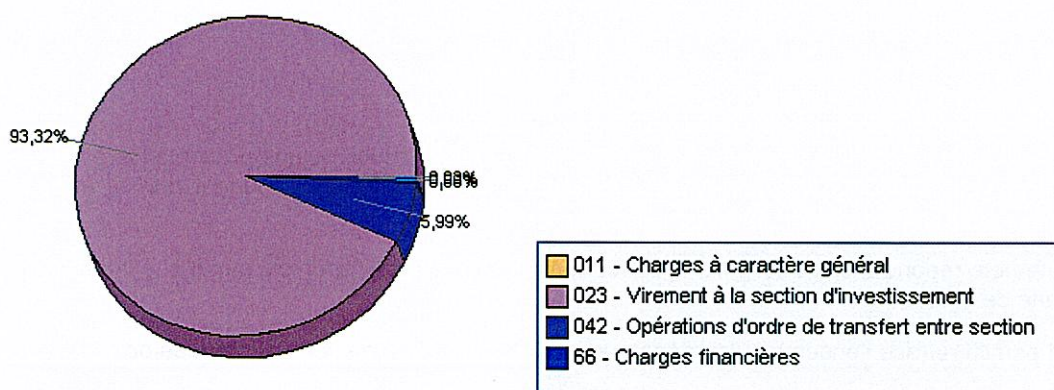
Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement du budget annexe photovoltaïques correspondent aux sommes encaissées au titre de la vente d'énergie.

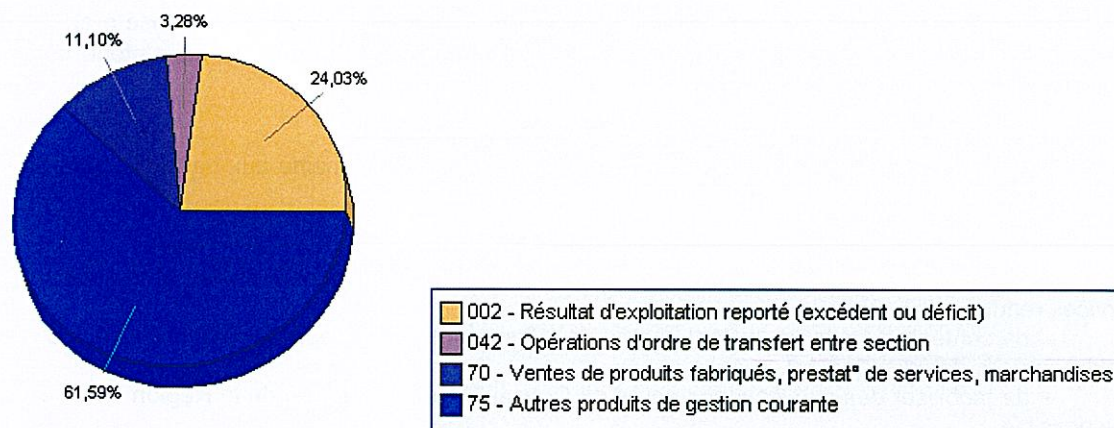
Les recettes totales de fonctionnement 2025 représentent 243 550 **Euros**.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées des charges à caractères comprenant les achats de fournitures non stockables, les achats et variation des stocks, l'entretien courant des biens mobiliers ainsi que le remboursement des intérêts de la dette.

Les dépenses courantes de fonctionnement 2025 représentent 243 550 euros.



Recettes de fonctionnement :



III. La section d'investissement

Le budget investissement représente la somme de 335 350 euros.

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme.

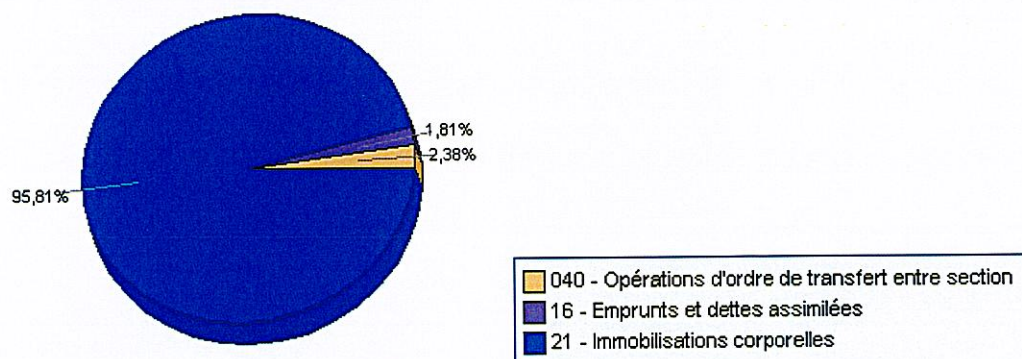
Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule etc.

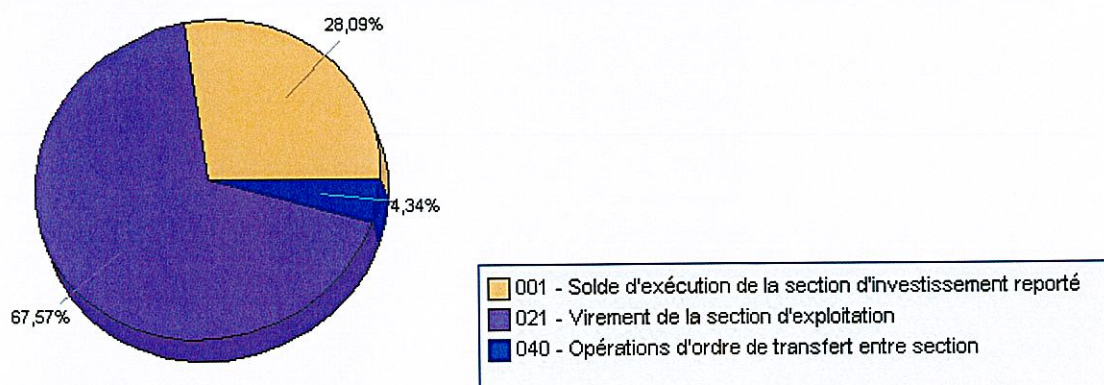
Le budget d'investissement de la commune regroupe quant à lui :

- ✓ en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes (entretien), soit sur des structures en cours de création.
- ✓ en recettes : Il s'agit uniquement des opérations d'ordre entre les sections.

Dépenses d'investissement :



Recettes d'investissement :



IV. État de la DETTE

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2025	7 645,78 €	1 551,54 €	6 094,24 €	0,00 €	0,00 €	88 155,75 €

V. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

a) Recettes et dépenses de fonctionnement :

243 550 €

COMMUNE DE BUELLAS – BUDGET PHOTOVOLTAIQUES 2025 – NOTE DE PRESENTATION

Recettes et dépenses d'investissement : 335 350 €

Fait à BUELLAS, le 07 avril 2025

Le Maire,
Michel CHANEL